



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



PROJET DE LOI SUR LE FONCIER

Passage par la case Sénat

POLITIQUE

De plus en plus compliqué à l'Île-Rousse



EXPO

Les crayons de la contestation



1,60€



ÉDITOS P2 • SETTIMANA CORSA P3 • BRÈVES P19 • AGENDA P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 www.rivesud-immobilier.com

 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



- Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, événements

 04 95 28 40 28

 www.brasserie-lepic.com

Poussez, monsieur, poussez!

Pour chaque candidat présidentiel, rendez-vous obligé avec la presse qui questionne sur le programme défendu. Avec le peuple qui écoute, jauge la prestation, analyse les propos. Et avec des observateurs, plus aguerris à cette communication politique, qui s'interrogent sur certains propos tenus.

« Je suis candidat à la présidence de la République ». L'objectif de Vincent Peillon -malgré plusieurs années loin de toute préoccupation politique hexagonale- et de ses soutiens discrets.

Baptême du feu, le 3 janvier dans Entretien politique et ces mots: c'était il y a 40 ans, les juifs à qui on mettait des étoiles jaunes, c'est aujourd'hui un certain nombre de nos compatriotes musulmans qu'on amalgame d'ailleurs souvent avec les islamistes radicaux. Une phrase construite sur une erreur historique mais surtout des amalgames qui renvoient deux communautés dos à dos au lieu de souligner qu'elles ont le même et seul ennemi, Daesh. Les réseaux s'enflamment. Vincent Peillon se fend d'un communiqué encore plus désastreux qui précise que sa pensée et sa conviction ont été déformées par une contraction de phrase. Ce spasme linguistique annonce un accouchement difficile!

Nouvelle contraction au *Quotidien* de TMC avec un candidat qui explique que la droite c'est des gens qui considèrent qu'un noir n'a pas le droit de vote. Nouvelle douleur sans péridurale!

Et dernièrement à On n'est pas couché, le maître agrégé en philosophie veut instruire les chroniqueurs et leur dit que les guerres avec l'Allemagne sont dues à la germanophobie française.

Dont acte, l'accouchement va être très délicat et la maïeutique de Socrate qui délivre hommes et âmes ne pourra rien y faire.

Alors attention monsieur Peillon à ce que vos douloureuses contractions à répétition ne soient pas plus proches de la vacuité que du bonheur et de la plénitude quand elles délivrent femmes et corps. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Ùn hè ancu à finì

Si pò sperà, in issi tempi d'auguri, chì i 12 mesi chì venenu pudarianu esse di quelli fecondi per a nostra isula. Perchè micca? A speranza cresce u laziu, cum'ellu a dice un pruverbiu nustrale. Ci hè statu, u 9 di ghjennaghju scorsu, una cumunicazione larga in giru à ciò chì ghjè oramai a ghjurnata mondiale di a Corsica. Una bella andatura messa in ballu dapo u 2009 da l'associu Corsica Diaspora, forse per fà un'ochjata à a storia è à i Corsi chì ci anu purtatu a so petra, per arricurdassi ne è esse fieri di a nostra cursitudine, per valurizà e ricchezze di a nostra terra, a so cultura è e so forze vive, per chjode dinù appena a bocca à quelli di l'intelligentsia parigina chì spessu sbavacchieghjanu nant' à a nostra bandera è ci sputanu in faccia. Ci vole à salutà stu ritovu è ancu dà ci di rimenu per ch'ellu sia mantenutu ind'u tempu, cù l'organizzazione di manifestazione culturale, fendu di a nostra lingua un mutore di scontri è di spartera. D'altronde, è si l'annu di u 2017 era quellu di a lingua corsa? U presidente di u Cullettivu «Parlemu Corsu!» ci dava l'astr'eri u so parè. È si pò sperà cun ellu è a so squadra ch'ellu cuntinuessi u corsu di ripiglià fiatu. «Ci hè assai ghjente chì volenu amparà lu», spiegava Micheli Leccia. «Sò più numerosi oghje i giovani à aduprà lu. Più vā, più si leghje, si scrive è si sente: ind'i giornali, à a televisìo, à a radiu, ind'è certe publicità, in core di certe imprese... è in l'Assemblea di Corsica stessa. Ripiglia fiatu ma ùn hè ancu salvu. À arrecà issa dinamica, di sicuru sò stati l'eletti, pigliendu ne a pretesa, trà a nuvella magiurità, ma nanz'à tuttu i militanti è i passiuati chì facenu avanzà a lingua cù u so travagliu d'ogni ghjornu. Di sicuru, a cuntribuzione di «Parlemu Corsu!» hè maiò è ricca di a diversità di i so 600 membri. Cuntinueghja u cum-battu. S'impone a lotta per strappà un veru statutu di cuufficialità. S'impone a lotta per prumove sempre di più l'usu di u corsu ind'è tutti i settori cù u penseru di rispettà a pulinomia. Hè un cuncettu fundamentale chi «Parlemu Corsu!» vole difende cù sempre più forza. À mumenti, averà dece anni u Cullettivu, è conta di pisà sempre di più à prò d'una sucetà bislingua». Evviva! ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)
email: journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Claire Giudici, Kampà, Jean-Toussaint Leca,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal,

partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

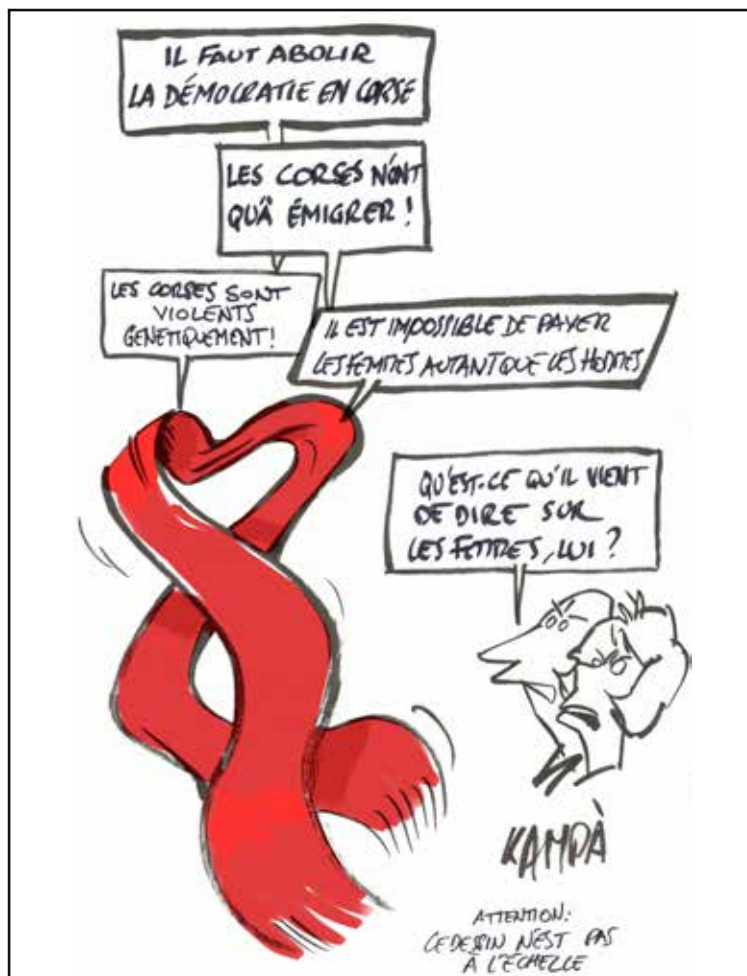
ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
L'ICN recherche
des
correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica





FILIÈRE BOIS

Adec et Odarc font tronc commun

Un budget de 3,5M€ susceptible de générer plus de 7M€ de projets, une démarche transversale visant notamment à une meilleure complémentarité des divers fonds de financement...

Le 10 janvier, Jean-Christophe Angelini, président de l'Adec, et François Sargentini, président de l'Odarc, ont présenté un appel à projets en direction des entreprises de la filière bois-forêt.

Pour générer des emplois, produire de la richesse, il faut, dit François Sargentini, «regagner des pans de notre économie, en s'appuyant sur la ressource existante. Et, malgré une ressource de qualité, abondante et exploitable, la filière bois se trouvait quasiment en situation de déclin. L'exploitation de notre forêt doit donc retrouver toute sa place.» C'est la vision du président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc). Qui, ça tombe bien, se trouve être partagée par le président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec). Reste qu'entre la convergence de vues et la synergie des actions et moyens, il y a parfois un abîme. Aussi, tenait à préciser Jean-Christophe Angelini, l'appel à projets lancé conjointement par l'Odarc et l'Adec ce 11 janvier est également une illustration «de la logique de transversalité qui est à l'œuvre au sein de l'exécutif». Le 30 septembre dernier, l'Assemblée de Corse adoptait une «stratégie territoriale pour le développement de la filière forêt et bois de Corse, incluant des actions visant à intervenir et sur l'offre – en soutenant une produit de qualité – et sur la demande, notamment en matière de construction.

Cet appel à projet concerne les entreprises qui valorisent les ressources locales qu'il s'agisse du bois ou du liège, en amont comme en aval. C'est-à-dire des exploitants forestiers aux entreprises du secteur de l'artisanat et de l'habitat en passant par les entreprises de sciage ou de production de fourniture de biomasse combustible ligneuse. L'objectif est de les amener à renforcer leur compétitivité : dépenses liées à l'ingénierie, prospection et innovation, développement des installations, soutien aux investissements mais aussi, indirectement, à la formation et l'emploi. Le budget alloué, 3,5M€, devrait être à même de générer plus de 7M€ de projets. Sachant que la synergie Adec-Odarc permet de mobiliser conjointement les dispositifs d'aide que chaque partenaire a en charge d'instruire et ainsi de rechercher la meilleure complémentarité entre les différents fonds de financement qui sont susceptibles d'être sollicités, notamment les fonds européens structurels (Feder) et ceux relatifs à la politique agricole (Feader). Selon les cas, les projets retenus pourront bénéficier d'un taux d'aide publique représentant entre 30% et 60% de l'investissement. ■ EM

Photo Claire Giudici



Photo Manon Perelli

ÉLECTIONS TPE

Un scrutin qui peine à mobiliser

Du 30 décembre au 13 janvier, les salariés des très petites entreprises ont été appelés à élire leurs représentants pour les quatre prochaines années. Malgré la participation en baisse, ce vote revêt de grands enjeux.

C'est seulement la deuxième édition de ce scrutin, après sa création en 2012. Du 30 décembre au 13 janvier, les salariés des très petites entreprises (TPE) c'est-à-dire celles comptant moins de 11 salariés, ont été appelés à élire les syndicats qui les représenteront pour les quatre prochaines années. Et, à quelques jours de la clôture du scrutin, force était de constater que le taux de participation était extrêmement faible. En effet, environ 5% des salariés de ces entreprises avaient voté au national, et à peine un peu plus en Corse où 95% des entreprises sont des TPE. Une participation en baisse par rapport au premier scrutin. Au point que certains syndicats ont tenté, sans succès, d'obtenir de la ministre du Travail une prolongation du vote. «Les salariés des TPE n'ont jamais eu l'habitude du paritarisme social», tente d'expliquer la directrice de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Corse, Géraldine Bofill, notant que pour autant ces élections sont importantes «pour la défense des droits des salariés des TPE». Car, souligne-t-elle. «Jusqu'à présent, les salariés des TPE n'ont que de très rarement été entendus.

Leurs droits méritent d'avoir des représentants pour les défendre». Le premier intérêt de ces élections réside effectivement dans le fait qu'elles sont l'occasion de demander aux organisations syndicales nationales de s'occuper des préoccupations des salariés des TPE, bien différentes de celles des salariés de grandes entreprises. Par ailleurs, ces élections ont aussi permis d'élire les représentants syndicaux qui siègeront dans la nouvelle instance qui sera mise en place à compter du 1^{er} juillet 2017 : les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), qui seront au nombre 13 en métropole, 3 en Guadeloupe, 1 en Martinique, 1 en Guyane, 1 à St Pierre et Miquelon et 1 à La Réunion. Elles auront pour rôle de conseiller les salariés et les employeurs en matière de droit du travail, et auront également des fonctions d'information et de concertation sur l'emploi et la formation. Elles pourront enfin faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs. Au sein de chaque CPRI, siègeront donc 10 représentants des organisations syndicales dont le nombre de sièges sera déterminé par les résultats de ces élections. ■ Manon PERELLI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÎLE-ROUSSE BALAGNE

Des terres, un trône... et beaucoup de rois.

Mais comment se fait-il qu'en Balagne l'approche d'une élection prenne une telle ampleur ? S'il est vrai que la nouvelle intercommunalité créée par la fusion entre les dix-sept communes des Cinque Pieve et les cinq de la Communauté de communes du bassin de vie de l'Île-Rousse peut aiguïser les appétits, on peut se demander si cela mérite une telle guerre au sein du conseil municipal de l'Île Rousse.

L'intercommunalité du bassin de vie de l'Île-Rousse compte les deux plus importantes communes de la nouvelle fusion, à savoir l'Île-Rousse et Monticello. Et à ce titre elle regroupe vingt-et-un conseillers sur quarante-six. L'Île-Rousse et Monticello, c'est également un développement commun faisant qu'au fil des années et des constructions les deux communes se sont imbriquées suffisamment pour n'être différenciées que par les panneaux. Mais l'Île-Rousse et Monticello, c'est aussi une bataille des plus âpres, lors des élections municipales de 2014. C'est lors de cette campagne que le maire du petit village, Hyacinthe Mattei, laissant le fauteuil à son fils, Joseph, tenta de s'attaquer au premier magistrat de la cité paoline, Jean-Joseph Allegrini-Simonetti. Au final, des élections qui se sont déroulées sur deux ans, se soldant par une victoire du maire sortant et un Hyacinthe Mattei cantonné au rôle d'opposant municipal.

Mais à l'heure des comptes pour la conquête de l'empire, les ennemis d'hier deviennent des alliés. Et c'est lors du conseil municipal du 21 décembre dernier que Jean-Joseph Allegrini-Simonetti évoque l'accord passé avec Joseph Mattei: il deviendrait ainsi président de la Communauté de communes Île-Rousse Balagne... et le fils de son rival d'hier obtiendrait une vice-présidence. La nouvelle ravive des tensions, la majorité se déchire et six frondeurs se détachent. À mi-chemin entre le schisme religieux et le clash d'une mauvaise émission de télé-réalité, cette scission des élus de la majorité braque, une fois de plus, les projecteurs sur la cité.

Jean-Joseph Allegrini-Simonetti justifie cette alliance par la promiscuité entre les deux communes et par le développement commun, citant, par exemple, le stade de foot de Monticello, occupé par l'équipe de l'Île-Rousse, et enfin par la volonté d'instaurer une présidence tournante à l'époque de la Communauté de communes du bassin de vie de l'Île-Rousse, faisant du candidat île-roussien le candidat légitime. «M. Joseph Mattei m'a proposé son soutien pour

cette élection et j'ai accepté. Monticello mérite une vice-présidence et dans le cadre de la communauté de communes, il faut avancer ensemble» dit-il avant de s'en prendre aux frondeurs «Cette division s'est faite parce que certains attendaient des places. Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui nous allons être vingt-deux communes et qu'il n'y a que dix places de vice-président. Et je pense que tous ces remous de fin d'année sont fomentés dans le but de nuire au maire et préparer les prochaines élections municipales». Des propos en cohésion avec ceux de Joseph Mattei, qui parle de former un exécutif de «toutes tendances politiques, pour gérer cette structure dans l'intérêt des communes adhérentes et de leur population.»

Du côté des sécessionnistes, on souligne «une amnésie» du maire lorsqu'il se évoque les élections municipales de 2014. Amnésie dont les circonstances seraient «l'ivresse du pouvoir». Avant d'ajouter dans un communiqué: «S'est alors posée la question dirimante de la loyauté: au maire ou à nos principes, au contrat moral avec les Île-Roussiens qui, comme ils nous l'ont exprimé, ont le sentiment légitime d'une trahison par ce rapprochement avec M. Mattei.»

Si la majorité municipale île-roussienne se retrouve fragilisée, il en va de même pour l'opposition où des tensions se sont créées entre Hyacinthe Mattei et certains membres de son camp. L'ancien candidat à la mairie de la ville a, lui aussi, répondu à ses détracteurs, évoquant une machination dans un but électoral: «l'enjeu est de taille; affaiblir le maire pour la prochaine élection de la communauté de communes, former un groupe d'opposition le plus large possible, pour préparer l'échéance de 2020 et, pourquoi pas, si l'occasion se présente, mettre l'un des leurs calife à la place du calife».

La bataille finale pour un fauteuil devrait trouver son dénouement ce 14 janvier. Jean-Joseph Allegrini-Simonetti prendra-t-il le trône ? Ou la couronne reviendra-t-elle aux Cinque Pieve ? Chi tanti Game Of Thrones... ■ Pierre PASQUALINI

Hyacinthe Mattei

Jean-Jo Allegrini

Joseph Mattei



La 4C sur les rails



Naissance sans douleur ni complication pour la Communauté de communes Casinca-Castagniccia qui le 7 janvier a élu ses président, vice-présidents et membres du bureau.

Porté à la tête de la nouvelle entité, Antoine Poli mise sur le dialogue, dans un contexte qui impose plus que jamais de rationaliser les dépenses.

La 4C est née... elle remplace la 3C, avec la Castagniccia en plus. La résultante de la fusion de la Communauté de Communes de la Casinca, avec celle d'Orezza Ampugnani, et l'extension aux communes du Golu Suttanu, a mis sur les rails de l'intercommunalité cette entité aux 4C, regroupant 42 communes, pour 12 000 habitants et une superficie de plus de 200 kilomètres carrés. Ce qui en fait, avec ses 68 membres communautaires, une des plus importantes -si ce n'est la plus importante- communauté de communes du rural. Un territoire qui s'est construit par la force des choses, mais dont les acteurs sont décidés à tout mettre en œuvre pour lui donner de la cohérence. Le 7 janvier, les membres communautaires étaient réunis à la salle des fêtes de Venzolasca pour élire son président, ses vices-présidents et les membres du bureau. Une élection sans frénésie, qui s'est déroulée dans le calme, après que Jules Battesti, ancien président de la Communauté de communes d'Orezza-Ampugnani, ait ouvert la séance avant de passer la flambeau au doyen d'âge, Ange Straforelli, maire de Silvarecciu. On ne devait pas tarder à élire le premier président de la 4C, poste attribué sans surprise à Antoine Poli, qui a réuni sur son nom 61 des suffrages exprimés.

Président de la communauté de communes de la Casinca depuis 2014, Antoine Poli est le premier adjoint au maire de Venzolasca. Un homme de «dialogue et de concertation» dont la candidature n'a souffert aucune contestation. Son premier discours à la présidence de cette nouvelle assemblée était empreint de cette volonté de placer la mandature «sous le signe du dialogue et de l'échange [...] Au delà des divergences politiques qui sont les nôtres, je sais que nous sommes attachés à la réussite de notre collectivité et que je pourrai m'appuyer sur l'expérience de chacun de nous. Cette assemblée doit être un lieu d'ouverture et de débat».

Les compétences obligatoires de la nouvelle entité sont celles de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de la collecte et traitements de déchets ménagers et assimilés. Antoine Poli a pris la mesure de la tâche à accomplir : «Il nous faudra être attentifs aux dépenses dans un contexte de fort désengagement de l'Etat et avec une baisse de 20% sur la dotation globale de

financement. Il sera indispensable, plus que jamais, de rationaliser les dépenses si l'on tient à soutenir notre territoire et ses habitants». Quant à savoir quel sera l'enjeu majeur de cette mandature, Antoine Poli répond sans la moindre hésitation : «Le tri sélectif, la diminution des ordures ménagères et de leur enfouissement. La Casinca a entamé ce combat, car c'en est un, depuis plusieurs années. Il sera de notre devoir de généraliser cette action sur l'ensemble du territoire de Casinca-Castagniccia. Nous allons donc nous prononcer dans les prochains jours sur le mode de financement du service de collecte, améliorer le tri sélectif là où il existe et le mettre en place là où il fait défaut, rationaliser nos tournées d'ordures ménagères afin de diminuer les coûts de collecte». Une feuille de route qui attend les membres communautaires de la 4C, en marche désormais pour bâtir son territoire. ■ Jacques PAOLI



Photos Jacques Paoli

PACI è SALUTA

***A squadra «Annunzie ghjudizarie e legali»
di ICN Informateur Corse Nouvelle preca à tutti i professionali
i sò auguri di successu e di riescita culletiva e individuale
per l'annu novu.***

Autorità pubbliche, Presidenti, Merri, Dirighjenti di Cullettivà Territoriale,
Presidenti, Magistrati è Cancellieri di Tribunali è Tribunali di Cummeciu.
Presidenti e dirighjenti di e Cumpagnie Cunsulare, Camere di Cummeciu è d'Industria, Camere di i Mistieri, Camere d'Agricoltura, di
l'Instanza Urdinale di e pufessionne Ghjudidiche e Cuntabile, di i Scalelli di l'Avvucati infiancherizzati à a Corte, di i Nutari, di l'Usceri di
Ghjustizia è di l'Organismi pufessionnali ecunomici...

In u 2017, saremu sempre à u vostru serviziu et continueremu à offri vi i migliori primuri pè l'esecuzione di e vostre cumande.

***Pudete ghjunghje à u 1, carrughju Miot 20200 BASTIA,
à u telefonu 04 95 32 89 92 è 04 95 32 04 40 è saremu sempre dispunibili à ascoltà vi,
è da telecopia 04 95 32 02 38 o da currieru elettronicu al-informateurcorse@orange.fr
Scagnu d'AIACCIU - 21, Cours Napoléon (1^u pianu),
04 20 01 49 84 ou da currieru elettronicu: al-ajaccio-icn@orange.fr***

• PER U 2017, DOPU DECISIONE GUVERNAMENTALI,
HÈ STABILITU À 4,15 € È 1,81 € PÈ mm/COLONNA U PREZZU DI A RIGHA D'ANNUNZIU LEGALE.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2017

***Vœux de succès et de réussite collective et individuelle
pour cette Nouvelle Année 2017 sont les souhaits
que formule l'équipe «Annonces judiciaires et légales»
d'ICN Informateur Corse Nouvelle pour tous les professionnels...***

Autorités publiques, Présidents, Maires dirigeants de Collectivités territoriales,
Présidents, Magistrats, Greffiers des Tribunaux et Tribunaux de Commerce, Présidents et dirigeants des Compagnies Consulaires,
Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers, Chambres d'Agriculture,
des instances Ordinales des professions Juridiques et Comptables, des Barreaux des Avocats près la Cour, des Notaires,
des Huissiers de Justice et des organisations professionnelles économiques...

En 2017, nous demeurerons à votre service et continuerons à vous offrir les meilleurs soins
pour l'exécution des instructions que vous nous communiquerez.

***C'est toujours sur place aux horaires du bureau au 1, rue Miot (2^e étage) - 20200 BASTIA,
par téléphone au 04 95 32 89 92 et 04 95 32 04 40 que nous serons disponibles et à votre écoute,
et par télécopie au 04 95 32 02 38 ou sur notre mail : al-informateurcorse@orange.fr,
Pour AJACCIO - 21, Cours Napoléon, (1^{er} étage),
par téléphone au 04 20 01 49 84 ou sur notre mail: al-ajaccio-icn@orange.fr***

• PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE, LE PRIX DE LA LIGNE D'ANNONCE LÉGALE
EST FIXÉ POUR L'ANNÉE 2017 À 4,15 € ET 1,81 € LE MILLIMÈTRE/COLONNE.

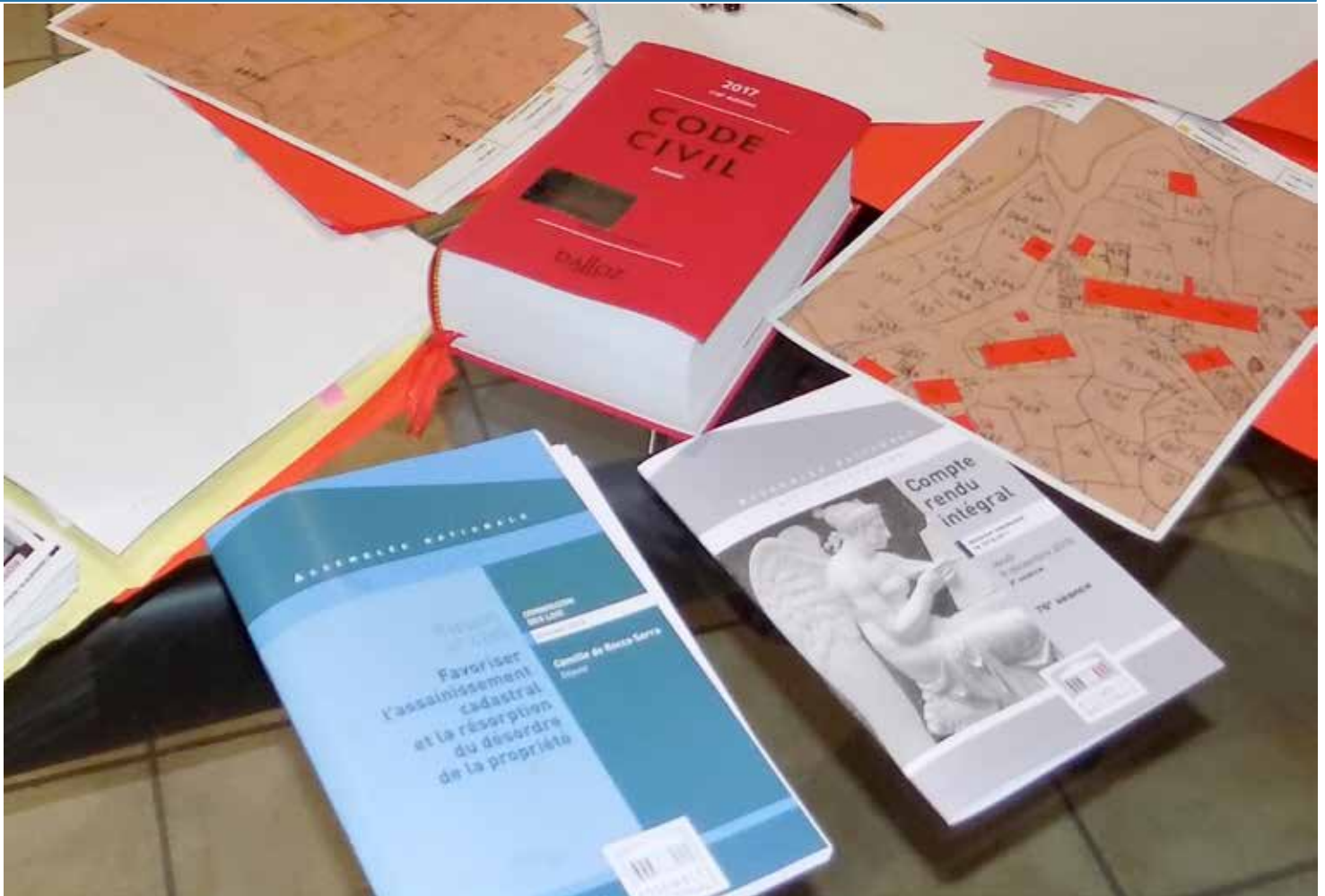
Situation du foncier: la proposition de loi bientôt devant le Sénat

**«Un bien sans titre de propriété c'est comme un enfant sans acte de naissance»:
le nombre de biens indivis, non délimités ou sans titres de propriété est très important en Corse.
M^e Marie-Anne Pieri, notaire à Aleria, a été chargée par le député Camille de Rocca-Serra de rédiger
une proposition de loi afin d'assainir de façon durable la situation qui dure depuis deux siècles.**



Qualifiée de «pathologique» dans le rapport du bâtonnier de Casalta présenté à la mi-mai dernier devant l'Assemblée de Corse, la situation du foncier en Corse méritait une solution qui soit enfin durable. C'est ce que souhaiterait apporter la proposition de loi «*visant à favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété*» présentée le 8 décembre dernier par le député Camille de Rocca-Serra devant l'Assemblée nationale avec le soutien de tous les députés insulaires et du député PS François Pupponi. Elle y a été votée à l'unanimité et sera examinée devant le Sénat à la mi-février. Si l'accueil -comme on peut l'espérer- est de nouveau favorable, la loi entrera en vigueur et devrait permettre, enfin, d'apurer une situation qui dure depuis plus de 200 ans. C'est au regard expert de Me Marie-Anne Pieri, notaire à Aleria, que Camille de Rocca-Serra avait confié la charge de préparer ce projet complexe. Elle sera, dans quelques semaines, auditionnée par la commission des lois du Sénat, après avoir été entendue par celle de l'Assemblée nationale.

Ce qui avait initialement motivé cette proposition de loi, c'était le retour de la Corse dans le droit commun en matière de successions dès la fin de cette année [au 31 décembre 2017]. En effet, malgré le fait qu'il ne soit plus officiellement en vigueur depuis 1998, le fameux Arrêté du 21 Prairial An IX consacré principalement aux droits d'enregistrement et de succession -le dernier qu'on imagine encore survivant des Arrêtés Miot- maintenait un abattement de 50% sur les immeubles acquis avant 2002, avant paiement des droits. Les élus insulaires avaient clairement exprimé la volonté de le voir prorogé, non par refus d'entrer dans le «droit commun» mais pour donner les moyens à l'île d'assainir une situation foncière désastreuse. Car, malgré différentes actions engagées au fil des années, un désordre juridique et foncier perdure depuis bien trop longtemps. «*Ce qui place la Corse dans cette situation c'est d'abord l'absence de titres de propriété, remarque Me Marie-Anne Pieri. Comme je le dis souvent, un bien sans titre de propriété, c'est comme un enfant sans acte de naissance! Il n'a aucune existence légale, et par là-même n'offre aucune des possibilités qu'ont les propriétaires des biens titrés: vente, baux, dons entre vifs, cautionnement de prêts bancaires, etc. Grâce au travail précieux du Girtec* et des notaires, près de 8 000 titres ont été constitués mais il reste encore plus de 350 000 parcelles appartenant à un propriétaire physique né avant 1910 et 15,7% des biens sont toujours en situation de BND (biens non délimités), ce qui est inédit en France.*» En effet une rénovation cadastrale mal conduite, des années 30 jusqu'en 1982, a induit la création de ces BND. Quant à la présence de tous ces propriétaires plus que centenaires, elle ne signifie pas que dans l'île la longé-



Photos Claire Giudici

tivité de la population est exceptionnelle, mais dénote simplement une absence de règlement successoral avec les conséquences -économiques, sociales, etc.- que ça implique.

«*La proposition de loi, explique Marie-Anne Pieri, s'articule en cinq articles. Les deux premiers sont purement civils et donneront des outils juridiques pour faciliter la reconstitution des titres de propriété et le règlement des indivisions. L'Article 1 va permettre de sécuriser la procédure de titrement par prescription acquisitive adoptée par les notaires insulaires.* En effet, quand on peut faire la preuve qu'on jouit d'un bien de façon continue et non interrompue, paisible et non équivoque, durant une période de plus de 30 ans, quand deux témoins dignes de foi peuvent s'en porter garants de même que le maire de la commune et qu'on en a payé l'impôt foncier durant la même période, le notaire peut rédiger un acte de notoriété acquisitive. Cette procédure appelée plus communément chez nous «prescription trentenaire» n'est pas inscrite dans le Code Civil. *«Elle le sera à l'article 2272-1 du nouveau code, ce qui la sécurisera, d'autant qu'elle trouve son utilité en Corse mais aussi dans d'autres régions françaises qui rencontrent, même si c'est dans une moindre mesure, des problèmes identiques (la Creuse, l'Ardèche, le Pas-de-Calais, la Guadeloupe, la Réunion...).* Pour la rendre plus efficace, les délais de recours qui étaient de 30 ans, seront réduits à 5 ans.»

L'Article 2, qui est également un article civil, concerne «l'assouplissement des règles de majorité requises pour favoriser les règlements successoraux en cas d'indivision». Il sera, si la loi est adoptée, inscrit à l'article 815-3-1 du nouveau code. *«La loi de 2006 avait légèrement assoupli le règlement de l'indivision, mais si pour les actes d'administration (louer un bien, y réaliser des petits travaux...) il fallait l'accord de 75% des co-indivisaires, pour les actes de disposition (se partager, vendre, etc.) l'accord de la majorité des co-indivisaires était requis, ce qui donnait une prime à l'immobilisme. Par cet article, tant dans les actes d'administration que dans les actes de disposition, seule la majorité qualifiée de 75% sera requise ce qui*

permettra, en Corse mais également partout sur le territoire national où la situation se présentera, d'éviter les blocages».

Les articles suivants proposeront des incitations fiscales transitoires pour accompagner la reconstitution de ces titres de propriété. *«L'Article 3, [qui deviendra l'article 793 du Code général des impôts] a pour objet d'inciter à la donation entre vifs. Il prolongera de 10 ans le «dispositif Cazeneuve» inscrit dans la loi de finance de 2006 qui exonérait de 30% les droits de mutation sur des biens ayant fait l'objet d'une création de titres. Par souci d'harmonisation avec d'autres mesures, l'abattement sera porté à 50%. Toujours pour favoriser la sortie de l'indivision, l'Article 5 [futur article 750 bis B du Code général des impôts] propose pendant 10 ans une exonération des droits de partage de succession -ils s'élevaient à 2,5% de la masse à partager- pour les immeubles situés en Corse. Quant à l'Article 4 [qui sera l'article 1135 bis du Code général des impôts], il demande, pour 10 ans, le temps que la situation se soit normalisée, de conserver l'abattement actuel de 50% avant paiement des droits de succession.»*

«*La Corse, conclut M^e Pieri, n'est pas responsable de cette situation. Aucune mesure efficace n'a jamais été conduite à terme. Maintenant, la situation est telle que le règlement d'une succession peut comporter un nombre important d'actes en cascades. Même s'il n'y a pas de frais de succession à payer, chaque acte a un coût incompressible. J'ai été confrontée à une affaire ayant demandé la rédaction de 50 actes pour un coût de près de 150 000 €, bien supérieure à la valeur vénale du bien. Et, fort heureusement, le travail réalisé dans cette affaire par le Girtec [généalogie, recherche cadastrales, comparaison des cadastres napoléoniens et récents, etc.] est gratuit »*

Or, grâce à cette proposition, le financement du Girtec aussi sera garanti, pour une durée de 10 ans encore. Son action est indispensable à l'assainissement de la situation. ■ **Claire GIUDICI**

*Girtec : Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des actes de propriété en Corse.

Lorsque la Corse affichait sa mobilisation

Une exposition itinérante, un ouvrage de référence et un site internet : via divers médias, le projet Guarda Fratellu! met en perspective les mobilisations politiques et sociales qui ont marqué l'histoire récente de la Corse.

En s'appuyant pour ce faire sur un corpus d'affiches emblématiques des revendications portées entre les années 1970 et 1990.

GUARDA FRATELLU!



**AFFISSU È CUNTESTAZIONE IN CORSICA
1970 / 1990**

Assocu
Lingua Scritta Cù u sustegnu di a
ESSE
CORSE



L'histoire s'écrit par des actes, et se raconte parfois en peu de mots, mais à grands traits. La création graphique a accompagné les grandes revendications qui se sont fait jour en Corse lors des dernières décennies. Conçues pour sensibiliser, émouvoir, mobiliser, les affiches sont également le reflet d'un contexte donné, d'une situation comme d'une manière de concevoir et d'exprimer la revendication. Les réunir pour les mettre en regard, tant de manière littérale que figurée, c'est de fait entamer un récit de l'histoire récente de cette île.

C'est ce qu'a entrepris de faire l'Assocu Lingua Scritta. Créée en 2008, afin de promouvoir la langue corse par la production et la diffusion de contenus culturels (historiques, sociologiques, etc) l'association a développé le projet Guarda Fratellu! dont l'intitulé se réfère à une chanson de Jean-Paul Palletti, *L'affissu**. Grâce aux prêts de collectionneurs privés tels que Ghjuvan Ghjacumu Albertini et Carlu Castellani, ou de fonds constitués par des associations (l'Adecec, par exemple) ou encore des organismes publics, l'association a rassemblé un corpus d'affiches permettant de retracer plus de 20 ans de mobilisations, autour de revendications de nature politique, sociale, culturelle ou environnementale.

Ç'aurait pu ne donner lieu qu'à la publication d'un beau-livre, ce qui en soi aurait été déjà une bonne idée. Mais le choix retenu a été de décliner le projet au travers de trois types de médias, afin de toucher différents publics comme de lui offrir une meilleure visibilité et une plus grande longévité. Il est vrai que le but poursuivi dépasse de très loin la simple recension de témoignages graphiques. En effet, Guarda Fratellu! se veut « un outil de connaissance, d'analyse et d'interaction au carrefour de plusieurs dimensions ». Outre l'évidente dimension historique -raconter et analyser l'histoire récente de la Corse

à travers un corpus d'affiches significatif - le projet revêt une dimension sémiologique, en interrogeant le rôle de l'image en tant que support de communication politique et en mettant en perspective historique le lien entre émotion, espace public et engagement. Également prise en compte, la dimension esthétique, au travers notamment d'une recherche des « filiations artistique, intellectuelle et technique des principaux affichistes du corpus » parmi lesquels figurent Toni Casalunga, Battì Manfruellu ou encore Ghjiseppu Orsolini. Et, enfin, l'indispensable dimension linguistique par la mise en exergue de « documents de référence, exigeants mais populaires » qui confèrent à la langue corse « le statut de langue principale ».

Guarda Fratellu! prévoit donc effectivement la publication d'un ouvrage de référence, élaboré à partir de 200 affiches et dont le propos vise à retracer et éclairer le rôle de l'image et du graphisme dans la communication politique de masse. Mais il repose également sur la mise à disposition gratuite d'une exposition itinérante, construite à partir d'une soixantaine d'affiches ainsi que sur la création d'un site internet qui permettra d'accéder à un corpus estimé pour l'heure à 400 affiches référencées, mais qui est appelé à s'enrichir au fil du temps et des participations.

Le site est d'ores et déjà opérationnel. Et l'exposition est actuellement présentée, jusqu'au 31 janvier, au centre culturel Alb'Oru, à Bastia. Puis elle sera mise à la disposition de la Bibliothèque universitaire de Corte, du 16 février au 23 mars. ■ EN

Savoir + : www.guardafratellu.com/

*Guarda Fratellu!/À l'alba di a to notte hè tenneru l'affissu/
Chè tù impeci à u muru/Scrittu à l'inchostru rossu/
Da strughje quell'abbissu/Di un tempu troppu duru.
In l'album Stonde, 1982

AJACCIO**■ AMATERASU**

Du 20 janvier au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentique. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

■ PHILIPPE AZARA

Jusqu'au 14 janvier. Galerie Aux arts, etc...

☎ 06 72 76 82 86

La superposition joue un rôle capital dans les photographies de Philippe Azara. Temps de pause long ou au contraire bref, l'artiste, qui affectionne les décors urbains, joue avec les sillages, l'impression de flou et les traînées, ponctuant l'image de sujets aux contours nets et éclatants.

■ XAVIER BOULIÈRE

Jusqu'au 14 janvier. Galerie Aux arts, etc...

☎ 06 72 76 82 86

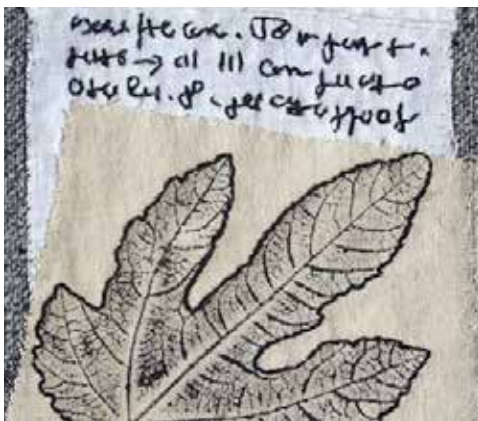
Xavier Boulière se dit pêcheur tout autant qu'artiste : il emprunte à l'art traditionnel du Japon la technique du gyotaku, apparue à l'époque Edo, qui consiste à reproduire l'image d'un poisson par empreinte, sur papier ou sur soie.

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

**■ COMME UN SEUL HOMME**

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLÉON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ TRIO ALMA

Le 15 janvier, 18h. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 / 04 95 50 40 80

& www.musee-fesch.com

Joanna Patrick (alto), Jake Hinson (clarinette) et Tony Fal-lone (piano) proposent un répertoire varié, de l'élégante simplicité du trio Kegelstatt de Mozart, aux mélodies plus torturées de Jean Françaix, en passant par le lyrisme poétique de Schumann.

■ CHJAMI È RISPONDI

Le 21 janvier, à partir de 18h30. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & <http://www.locu-teatrale.info>

Organisée en collaboration avec l'association Chjami é risponti, une soirée dédiée à l'art du chant improvisé et de la joute verbale, avec la présentation de l'ouvrage de Tittò Limongi. Una rima duie rime, un atelier d'initiation, et une soirée de veghja.

■ DON GIOVANNI

Le 19 janvier, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Opéra ? Théâtre ? Les deux ! La Nouvelle troupe lyrique adapte le célèbre opéra de Mozart en faisant alterner dialogues en français -librement adaptés des récitatifs de l'opéra- et airs et ensembles musicaux en italien, dans leur forme originale.

■ SOUS LA GLACE

Les 19 et 20 janvier, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 &

Consultant dans une société d'audit où, au nom de la compétitivité, le faible est détecté et éliminé sans état d'âme, Jean Personne va devenir victime du système auquel il a contribué. Une pièce de Falk Richter mise en scène par Vincent Dussart.

**BASTIA****■ GUARDA FRATELLU**

Jusqu'au 31 janvier. Médiathèque de l'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.guardafratellu.com

Une brève histoire de la Corse, des années 1970 aux années 1990, et des luttes et mouvements qui ont marqué cette période, présentée au travers d'une sélection d'affiches qui témoignent de ces mobilisations.

■ T REX

Le 20 janvier, 20h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Jeune cadre d'une banque internationale, Alexandre est promu manager de son service. Dès lors, un cauchemar de son enfance revient le hanter. La « chronique d'une vie de bureau ordinaire » écrite et interprétée par Alexandre Oppcini.

**CORTE****■ L'ARMÉE DES OMBRES**

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo : avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places bour-sières, de la perte de repères et d'identité... et de résis-tance.

PIOGGIOLA**■ DON GIOVANNI**

Le 17 janvier, 18h. A Stazzona.

☎ 04 95 61 93 18 & www.ariacorse.net

Avec cette nouvelle version de l'opéra de Mozart, la Nouvelle Troupe Lyrique entend renouveler le genre et le démocratiser : récitatifs librement adaptés en français et parlés, airs et ensembles musicaux en italien et chantés dans leur forme originale.

PORTO-VECCHIO**■ MAFIA ET SENTIMENTS**

Le 20 janvier, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 09 58 & www.ot-portovecchio.co

Avouer à son meilleur ami et client qu'on est l'amant de sa fille, c'est déjà très délicat. Ça l'est plus encore quand le papa est un parrain de la mafia. Une comédie de Luc Chaumar interprétée par la troupe I Dragulini.

■ ROMÉO ET JULIETTE

Le 21 janvier, 18h 55. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 99 96 & www.porto-vecchio.fr

Retransmission, en direct du Metropolitan Opera de New York, de l'opéra de Gounod adapté de l'œuvre de Shakespeare. Avec le ténor Vittorio Grigolo et la soprano Diana Damrau dans les rôles-titres.

**PROPRIANO****■ AVANTI!**

Le 21 janvier, 21h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

À Rome où ils sont venus récupérer les cercueils de leurs parents respectifs, un businessman américain puritain et une comédienne anglaise vont de surprise en surprise. Une comédie de Samuel Taylor, avec Francis Huster et Ingrid Chauvin.

**PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ****● WEEK-END FRATERNEL!**

Les 14 et 15 janvier. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Le centre culturel Anima propose un week-end pour renouer avec les plaisirs simples du vivre ensemble : ateliers de chant, d'arts plastiques ou de danses collectives pour enfants et adultes ; contes ; repas collectifs et, le 15 à partir de 17h, une Veghja'Anima, scène ouverte à tous les artistes amateurs. Entrée libre.



ENQUÊTE DÉPLACEMENTS INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements
aujourd'hui pour **améliorer**
votre mobilité demain

EXPRIMEZ
VOUS



Inseme, custruimu a mubilità di dumane
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel

Pour en savoir plus : www.auc.corsica